

# FINANCES COMMUNALES : Fauroux

Note de présentation du Compte Financier Unique : 2024

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

## Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le CFU est un compte commun de l'ordonnateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

## Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	211 576 €	173 460 €
	Invest	101 717 €	125 795 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	418 266 €	0 €
	Invest	0 €	47 752 €
Total exercice (réalisations + reports)		731 561 €	347 008 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>384 553 €</b>	
RàR reportés en 2025	Invest	26 781 €	52 805 €
Totaux cumulés		758 342 €	399 813 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>358 529 €</b>	

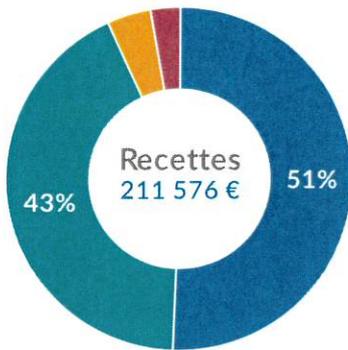
## Points marquants

- Le résultat en fonctionnement est de 456 383,18 €
- Le résultat en investissement est de - 71 830,24 €
- Le report en fonctionnement est de 358 528,23 €

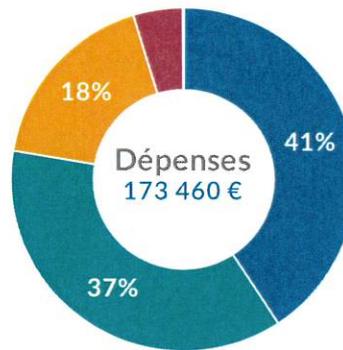
## FINANCES COMMUNALES : Fauroux

Note de présentation du Compte Financier Unique : 2024

### La section de fonctionnement



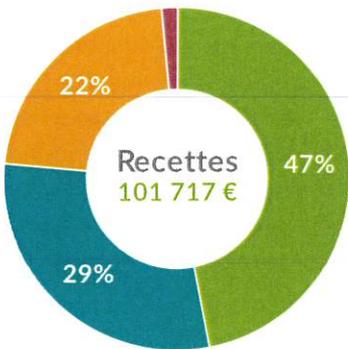
- Dotations et participations : 107 035 €
- Impôts et taxes : 90 096 €
- Autres recettes réelles : 8 626 €
- Produits des services : 5 819 €



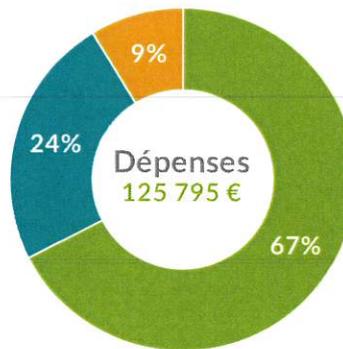
- Charges générales : 70 780 €
- Charges de personnel : 63 926 €
- Charges gestion courante : 30 527 €
- Autres dépenses réelles : 7 983 €
- Intérêts d'emprunts : 244 €

Depuis plusieurs années, le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les taux des impôts directs locaux (taxe foncière - CFE). En 2024, des travaux dans l'appartement 1 ont été effectués avant qu'il soit reloué. Il a également été procédé à la réfection du mur de la cour de l'école. Les panneaux d'adressage ont été posés, le fossé du village a été curé et l'aire des poubelles à Gauthier a été rénovée.

### La section d'investissement



- Excédents de fonct capitalisés : 47 752 €
- Recettes d'ordre : 30 000 €
- Dotations et subventions : 22 445 €
- Autres recettes réelles : 1 520 €



- Dépenses d'équipement : 84 806 €
- Dépenses d'ordre : 30 000 €
- Remboursement du capital : 10 988 €

En 2024, la commune a investi dans les travaux suivants : installation d'une pompe à chaleur dans les locaux de la mairie, restauration de la mosaïque à l'église de Saint-Romain (2ème phase), installation d'une nouvelle fosse septique pour les bâtiments communaux, achat et pose des lampadaires solaires pour l'éclairage public. Toutes les subventions sollicitées et accordées par le conseil départemental et l'Etat n'ont pas encore été versées à la commune, ce qui explique en partie le résultat 2024 négatif en investissement.

### Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement ( <i>hors produits de cession</i> )	211 576 €
Dépenses réelles de fonctionnement	173 460 €
<b>Épargne brute</b>	<b>38 116 €</b>

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la commune s'établit à 30 630 € et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à 3.00 ETP